

Permis de Construire - Accessibilité

A l'attention du Service instruction de la mairie de Marcq-en-Barœul
Mairie de Marc-en-Baroeul
103 avenue Foch
59700 Marcq-en-Barœul

Lille, le 06/04/2022

Objet : Réponse au courrier de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lille

Madame CACHOIR,

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire n° 059378 22 00009, déposé le 04/03/2022, vous trouverez ci-dessous les réponses aux prescriptions évoquées par la commission d'accessibilité, permettant de compléter le dossier de permis de construire, :

- ⇒ Extraits des plans de sanitaires types joints au présent courrier.
- ⇒ L'absence volontaire de sanitaires dans certaines zones en plan (restaurations et loisirs), est conséquente du principe de coque vide. L'aménagement de ces espaces, y compris des sanitaires, sera présenté dans les autorisations des travaux (DAERP) spécifiques en fonction des preneurs de chacune des cellules.
- ⇒ Le plan masse ci-joint précisera la juste répartition des places équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- ⇒ Le principe de marquage, sur les vitrages situés à proximité des cheminements, est précisé dans le document ci-joint. Ce principe sera à définir en fonction la signalétique et le cahier de décoration des preneurs de chacune des cellules.

Vous souhaitant bonne réception,
Veuillez recevoir, Madame, l'assurance de mes sincères salutations

Thomas DRUON